

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 28 MARS 2018

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 28 mars 2018*

Aujourd'hui, à seize heures, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 166 Loi portant réforme du système de taxation scolaire
- n^o 234 Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.